

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 6 novembre 2020

CP2020_11_30
id. 5469

Le 6 novembre 2020, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. WEILL

Sont représentés :

M. BESIERS (pouvoir à M. HEBRARD), M. HENRYOT (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)

Sont absents :

Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

BASE DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE GRILLE TARIFAIRE 2021

Le conseil de gestion de la base de loisirs du Tarn et de la Garonne de Saint-Nicolas-de-la-Grave s'est réuni le 6 octobre 2020 afin de dresser le bilan de la saison 2020 et d'examiner les tarifs proposés pour l'année 2021.

Monsieur le Président propose aux membres de la commission permanente de se prononcer sur la grille tarifaire 2021 jointe en annexe concernant l'ensemble des prestations de la base de loisirs du Tarn-et-de-la-Garonne, à savoir : l'accueil des groupes, des scolaires, du grand public, les hébergements et les activités qui pourraient leur être proposés.

Des nouveautés sont listées ci-après :

- création du forfait « savoir nager » pour 6 séances d'apprentissage de la natation destinées aux groupes scolaires ;
- création de locations de tentes collectives avec tarif « sec » et tarif incluant des prestations de repas ou petits-déjeûners : nouveautés destinées à l'hébergement des scolaires et des groupes divers (centre de loisirs, groupes sportifs et autres) ;
- création d'un tarif d'une demie heure pour la location de pédalo et de paddle, correspondant à la demande récurrente des usagers ;
- mise en place d'une possibilité élargie jusqu'à 7 jours maximum pour la location de vélos. Les tarifs proposés sont dégressifs pour favoriser l'attractivité. Un dépôt de garantie de 200 € est exigé.

Ces propositions ont pour vocation d'adapter les animations et les hébergements de la base à l'accueil du plus grand nombre, dans le respect des mesures sanitaires qui prévaudront, certainement, encore pour la saison estivale 2021.

Elles ont reçu un avis favorable de la part des membres du conseil de gestion de la base de loisirs réuni le 6 octobre 2020.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu l'avis du conseil de gestion de la base de loisirs du Tarn et de la Garonne de Saint-Nicolas-de-la-Grave réuni le 6 octobre 2020,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, la grille tarifaire 2021 pour les différentes prestations de la base de loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas-de-la-Grave telle que présentée en annexe.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC